

CHALEUR TERMINALS, LE JEU EN VAUT-IL LA CHANDELLE ?

Bonaventure, le 4 décembre 2014 – Le 1^{er} décembre dernier, le glas semblait sonner sur le projet de terminal pétrolier envisagé à Cacouna. Tout en nous réjouissant que ce secteur névralgique de l'écosystème du fleuve Saint-Laurent sera probablement épargné, nous souhaitons rappeler à la population qu'un autre dangereux projet de transport de pétrole brut de l'ouest canadien est toujours sur les rails.

Dans sa première phase, le projet de terminal pétrolier Chaleur Terminals, à Belledune au Nouveau-Brunswick, entrainerait chaque jour le transport de 2 convois de 110 à 120 wagons de pétrole à travers de nombreuses communautés québécoises. Plus particulièrement dans la région, les rivières Matapédia et Ristigouche (des rivières à saumon) seraient longées et traversées par ces convois. À la lumière de la catastrophe de Lac Mégantic et sachant que plusieurs accidents ferroviaires avec déversements ont eu lieu depuis 2013 au Canada, il semble inconcevable que nous nous apprêtions à laisser ces convois traverser le Québec. Par surcroît, les wagons DOT-111, qui ont été jugés inadéquats pour ce type de transport lors de l'enquête du Bureau de la sécurité des transports du Canada (BST) pourront encore circuler pendant près de 3 ans sur les voies ferrées du pays.

Par ailleurs, il semble pertinent de se questionner sur le bien-fondé de projets d'exportation de pétrole brut alors que nous importons le pétrole que nous utilisons. Il semble donc que ces projets n'aient pour effet que d'accroître le transport d'hydrocarbures dans nos milieux marins et nos communautés sans présenter d'avantages économiques ou énergétiques. Le conseil d'administration du CREGÎM a adopté, le 7 octobre dernier, une résolution afin de réclamer qu'un moratoire soit décrété sur ce projet, à tout le moins jusqu'à ce qu'il fasse l'objet d'une analyse du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE). [Pour consulter la résolution](#)

Nous tenons à exprimer notre soutien aux municipalités et autres organismes qui ont déjà adopté des résolutions similaires afin de protéger leurs citoyens face à ces risques majeurs et encourageons les élu(e)s des autres municipalités à emboîter le pas et faire connaître leur opposition à ce projet qui ne semble bénéficier à aucun citoyen du Québec.

- 30 -

Source :

Yanick Desbiens, agent de communication et de gestion
Conseil régional de l'Environnement de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine
Tél : (418) 534-4498 ou 1 877 534-4498
yanick.cregim@globetrotter.net
www.cregim.org